## Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve - CS 30002 - 62452 - BAPAUME CEDEX

## Délibération 2017 - 036 du 11 avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le mardi onze avril à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 03 avril 2017 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

<u>Absents et excusés :</u> Mmes C. MEGRET – D. LEVESQUE – V. HERMANT – G. WATSON – N. GOUBET – D. TABARY – F. LETURCQ – M. GORGUET – N. CARON –

MM. B. DE REU – Ph. DERUY – G. POUILLAUDE – L. GABRELLE – B. VAILLANT – J. MAURER – P. GORGUET – B. BRONNIART – C. TABARY – P. VISENTIN – J.N. MENAGE – H. COPIN – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – P. WELELE – J. VASSEUR – M. POUILLAUDE – C. MASSON – J. DESCAMPS – M. BLONDEL – C. DAMBRINE – Ch HEMAR - H. BASSEZ –

- M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par à B. SEGERS
- M. P. VISENTIN, absent et excusé, a été suppléé par à M. A. LESAGE
- M. H. COPIN, absent et excusé, a été suppléé par à M. J. LOCQUET
- M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par à M. D. PORET
- M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par à M. J.Y. HARMEGNIES
- M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par à M. J.P. LEBRET
- M. M. BLONDEL, absent et excusé, a été suppléé par à M. S. LEJEUNE
- M. H. BASSEZ, absent et excusé, a été suppléé par à M. G. RICAUX

Mme D. TABARY, absente et excusée, a donné pouvoir à M. J.P. BOUSSEMARD

Mme G. WATSON, absente et excusée, a donné pouvoir à Mme E. DROMART

M. B. DE REU, absent et excusé, a donné pouvoir à Mme P. TARD

M. Ph. DERUY, absent et excusé, a donné pouvoir à M. B. DUVERGE

M. B. VAILLANT, absent et excusé, a donné pouvoir à M. Y. BONNERRE

## Objet : Budget Primitif 2017 – Action de coopération décentralisée Subvention au profit de l'Association NOA.

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au conseil de communauté l'intervention de l'association NOA (Notsé Organisation Agricole) qui agit dans le cadre d'une action de coopération décentralisée au profit de la Région de NOTSE en République du TOGO.

Monsieur le Président précise que cette association intervient depuis quelques années dans le domaine de la formation agricole et du soutien au développement de l'agriculture. Elle a réalisé avec le soutien de l'intercommunalité du Sud Artois et de l'Agence de Bassin Artois Picardie le forage

de deux puits permettant l'alimentation en eau potable de deux villages situés dans la région de Haho dans le secteur des hauts plateaux.

Monsieur le Président indique la démarche initiée depuis le début de l'année 2017 avec les animateurs de l'accueil jeunes du Bapaume visant à mettre sur pied un chantier international de jeunes et à initier les prémices d'un jumelage avec cette région des hauts plateaux de la République du Togo.

Monsieur le Président détaille le dossier présenté cette année par l'association qui vise à créer quatre puits dans la province de Haho pour un montant de dépenses de 59 600 €. L'intervention financière de l'Agence de Bassin est à nouveau sollicitée pour un montant de 47 000,00 € et celle de l'intercommunalité du Sud Artois à hauteur de 2 980,00 €, les autre partenaires sont la préfecture de la province de Haho et les habitants des deux villages concernés pour les mêmes sommes que l'intercommunalité.

Après en voir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver la proposition de soutien à l'association NOA pour la construction de quatre forages en Afrique dans le cadre d'une action de coopération décentralisée ;
- d'approuver la subvention attribuée sur cette opération pour un montant de 2 980,00 € (Art 6574 Budget primitif 2017 Subvention à l'association Noa).

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage Le 11 avril 2017 et transmission en Préfecture le 11 avril 2017

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.

2017-036 - 11/04/2017 Budget Primitif 2017 Subvention Association NOA.. Le Président,

Jean Jacques COTTEL.

PREFECTURE DU PAS DE CALAIS

2 5 AVR. 2017

ARRIVÉE